



Propriétaire de parking en copropriété

Par **paulapa**, le 19/08/2016 à 18:05

bonjour, je suis propriétaire d'un parking en copropriété, celle-ci veut poser un petit caisson pour un portail automatique sur une partie de mon parking, doivent-ils me demander l'autorisation et quelles sont mes droits. Merci pour vos réponses

Par **beatles**, le 19/08/2016 à 18:27

Bonjour,

Si vous voulez parler d'un emplacement de stationnement, je vous demande de lire consciencieusement et avec la plus grande attention, en vous rappelant qu'en français chaque mot a un sens, deux arrêts de la Cour de cassation et le commentaire qu'elle a fait sur le premier dans son rapport annuel 2007 et un arrêt de la Cour d'appel d'Aix en Provence :

- arrêt (CC) du 6 juin 2007 ; pourvoi n° 06-13477 (

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000017894>

);

- bulletin n° 98 du rapport annuel 2007 (

https://www.courdecassation.fr/publications_26/rapport_annuel_36/rapport_2007_2640/quatrieme_parti

);

- arrêt (CA) du 8 juillet 2008 ; rôle n° 07/10809 (

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000019717466>);

- arrêt (CC) du 2 décembre 2009 ; pourvoi n° 08-20310 (

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT0000213879>

).

Ces quatre « documents » concernent la même affaire : un emplacement de stationnement !

Cdt.